



Poursuite de mes anciens droits d'allocations chômage

Par **Rachel BINDA**, le **17/07/2009** à **22:29**

Bonjour,

J'ai été en chômage suite à un licenciement à partir du 1er septembre 2007.

Une période de non indemnisation avait été calculée en fonction de mes indemnités de départ perçues et j'ai commencé à toucher des indemnités à partir du 26 janvier 2008.

Ma période d'indemnisation, étant au maximum des droits, je devais percevoir ces indemnités pendant 23 mois, soit jusqu'à décembre 2009.

Mon indemnité journalière était de 44,00 €uros / jour, soit sur 30 j. = 1320 € et sur 31 j. = 1364 €.

Ayant repris une activité (mission intérimaire) à partir du 4 juin 2008 et ce jusqu'au 15 juillet 2009 soit 13 mois 1/2, je n'ai bénéficié de mon allocation chômage uniquement 4 mois environ.

Pouvez-vous me répondre, par expérience personnelle ou autre, si une nouvelle indemnité va être calculée par les Assedic en fonction du nouveau salaire que j'ai perçu et qui est nettement inférieur à celui de mon ancienne activité ou si les Assedic vont poursuivre mes anciens droits ainsi que le temps d'indemnisation ?

J'aimerais avoir quelques points de vues réels car mon RV avec les Assedic n'est que pour la fin du mois et je ne trouve aucun texte sur le sujet concernant les poursuites d'indemnisation.

Je vous remercie chaleureusement à l'avance de me répondre.

Rachel - Metz 57